

Fiche signalétique

Acide Oxalique anhydre Pour la synthèse



Section 1. Identification du produit et de la compagnie

Nom du produit	: Acide Oxalique anhydre Pour la synthèse
Code du produit	: 8.16144
Synonyme	: Ethanedioic acid dihydrate
Utilisations	: Autre industrie non spécifiée: Réactif analytique.
Manufacturier	: EMD Chemicals Inc. P.O. Box 70 480 Democrat Road Gibbstown, NJ 08027 856-423-6300 Technical Service Monday - Friday: 8:00 - 5:00 PM
Date de validation	: 12/14/2007.
Date d'impression	: 12/14/2007.
En cas d'urgence	: 800-424-9300 CHEMTREC (USA) 613-996-6666 CANUTEC (Canada) 24 Hours/Day: 7 Days/Week

Section 2. Identification des Risques

État physique	: Solide.
Odeur	: Inodore.
Statut OSHA/HCS	: Ce matériel est considéré dangereux par la norme de communication de risque d'OSHA (29 CFR 1910.1200).
Vue d'ensemble des urgences	: DANGER!

PEUT CAUSER LA MORT SI INGÉRÉ.

CAUSE DES BRÛLURES DANS LES VOIES RESPIRATOIRES, AINSI QUE DES BRÛLURES OCULAIRES ET CUTANÉES.

NOCIF SI INHALÉ OU ABSORBÉ PAR LA PEAU.

PEUT CAUSER DES LÉSIONS AUX ORGANES SUIVANTS : REINS, MUQUEUSES, TRACTUS GASTRO-INTESTINAL, VOIES RESPIRATOIRES, PEAU, SYSTÈME NERVEUX CENTRAL, OEIL, LENTILLE OU CORNÉE, NEZ, SINUS, GORGE.

Ne pas ingérer. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les poussières. Conserver le récipient fermé. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Laver abondamment après usage.

Voies d'absorption : Contact cutané. Contact avec les yeux. Inhalation. Ingestion.

Effets aigus potentiels sur la santé

Yeux	: Corrosif pour les yeux.
Peau	: Toxique par contact avec la peau. Corrosif pour la peau.
Inhalation	: Toxique par inhalation. Corrosif pour les voies respiratoires.
Ingestion	: Très toxique en cas d'ingestion. Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.
Effets cancérogènes	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets mutagènes	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Tératogénicité / Toxicité pour la reproduction	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Conditions médicales aggravées par une surexposition	: Une exposition répétée de la peau peut entraîner une destruction locale, ou une dermatose. Une exposition répétée ou prolongée à la substance peut entraîner des troubles pulmonaires. Une exposition répétée à une faible quantité de poussières peut produire une irritation des yeux. Une exposition répétée ou prolongée à la substance peut entraîner des troubles aux organes cibles.

Voir Information toxicologique (section 11)

Suite à la page suivante

Section 3. Composition et Information sur les Ingrédients

États-Unis

<u>Nom</u>	<u>Numéro CAS</u>	<u>% selon OU par Poids</u>
Aicde oxalique anhydre	144-62-7	100

Section 4. Premiers Soins

- Contact avec les yeux** : Consulter un médecin immédiatement. Rincer immédiatement à l'eau courante pendant au moins 15 minutes, en soulevant occasionnellement les paupières supérieure et inférieure. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin.
- Contact avec la peau** : Consulter un médecin immédiatement. Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Lavez les vêtements contaminés à fond avec de l'eau avant de vous déshabiller ou portez des gants. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.
- Inhalation** : Consulter un médecin immédiatement. Transporter la personne incommodée à l'air frais. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra PORTER UN MASQUE ADÉQUAT OU UN RESPIRATEUR AUTONOME. Garder la personne au chaud et allongée. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
- Ingestion** : Consulter un médecin immédiatement. Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la personne incommodée à l'air frais. Garder la personne au chaud et allongée. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. NE PAS faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
- Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra PORTER UN MASQUE ADÉQUAT OU UN RESPIRATEUR AUTONOME. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Lavez les vêtements contaminés à fond avec de l'eau avant de vous déshabiller ou portez des gants.

Section 5. Mesures de Lutte Contre l'incendie

- Inflammabilité du produit** : Aucun danger particulier.
- Moyens d'extinction**
- Utilisables** : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.
- Non utilisables** : Aucun connu.
- Dangers spéciaux en cas d'exposition** : Non disponible.

Section 5. Mesures de Lutte Contre l'incendie

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

Remarque spéciale sur les risques d'explosion : Forme des mélanges explosifs avec l'air en cas de chauffage intense. Possibilité de dégagement de vapeurs ou gaz de combustion dangereux en cas d'incendie.

Section 6. Mesures à prendre en cas de Dispersion Accidentelle

Précautions individuelles : Contacter immédiatement le personnel d'urgence. Garder le personnel non requis éloigné. Employer un équipement de protection approprié.

Précautions environnementales : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Méthodes de nettoyage : Si le personnel affecté aux urgences n'est pas disponible, aspirer ou ramasser délicatement les produits renversés et les transférer dans un contenant destiné à l'incinération des déchets. Éviter qu'il se forme un nuage de poussières et prévenir la dispersion par le vent.

Section 7. Manutention et Entreposage

Manutention : Ne pas ingérer. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Conserver le récipient fermé. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Ne pas respirer les poussières. Laver abondamment après usage.

Entreposage : Conserver le récipient bien fermé. Conserver le contenant dans un endroit frais et bien ventilé.

Autres informations : Store at +15° to +25°C. (59° to 77° F)

Section 8. Contrôle de l'exposition et Protection Individuelle

Nom du produit

États-Unis

Acide oxalique anhydre

Limites d'exposition

ACGIH TLV (États-Unis, 2002).

STEL: 2 mg/m³ 15 minute/minutes.

TWA: 1 mg/m³ 8 heure/heures.

NIOSH REL (États-Unis, 2001).

STEL: 2 mg/m³ 15 minute/minutes.

TWA: 1 mg/m³ 10 heure/heures.

OSHA PEL (États-Unis, 1974).

TWA: 1 mg/m³ 8 heure/heures.

OSHA PEL 1989 (États-Unis, 1989).

STEL: 2 mg/m³ 15 minute/minutes.

TWA: 1 mg/m³ 8 heure/heures.

ACGIH TLV (États-Unis, 1/2007).

STEL: 2 mg/m³ 15 minute/minutes.

TWA: 1 mg/m³ 8 heure/heures.

NIOSH REL (États-Unis, 12/2001).

STEL: 2 mg/m³ 15 minute/minutes.

TWA: 1 mg/m³ 10 heure/heures.

OSHA PEL (États-Unis, 11/2006).

TWA: 1 mg/m³ 8 heure/heures.

OSHA PEL 1989 (États-Unis, 3/1989).

STEL: 2 mg/m³ 15 minute/minutes.

TWA: 1 mg/m³ 8 heure/heures.

Consulter les responsables locaux compétents pour connaître les valeurs considérées comme acceptables.

Section 8. Contrôle de l'exposition et Protection Individuelle

- Mesures techniques** : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Si le travail de l'agent engendre poussières, fumées, vapeur ou buée, utilisez des enceintes d'isolement, une ventilation par aspiration à la source ou autres mesures d'ingénierie pour maintenir le niveau d'exposition de l'agent aux aérocontaminants au-dessous des limites recommandées ou réglementaires.
- Protection individuelle**
- Yeux** : Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières.
Recommandé : masque facial , lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux
- Peau** : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.
Corps: Recommandé : survêtement de protection résistant aux produits chimiques et gants
- Respiratoire** : Munissez-vous d'un respirateur à filtre de particules parfaitement ajusté, conforme à une norme approuvée, si une évaluation des risques le préconise. Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du danger que représente le produit et des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu.
Recommandé : Masque à gaz. Utiliser uniquement un appareil respiratoire approuvé ou certifié ou son équivalent. Masque anti-vapeurs ou appareil de protection respiratoire autonome (APRA).
- Mains** : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Recommandé : caoutchouc nitrile
- Mesures d'hygiène** : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

Section 9. Propriétés physiques et Chimiques

- État physique** : Solide.
- Couleur** : Blanc.
- Odeur** : Inodore.
- Poids moléculaire** : 90.04 g/mole
- Formule moléculaire** : C₂H₂O₄
- pH** : 1 (Conc. (% poids / poids): 0.1) [Acide.]
- Point d'ébullition/condensation** : 148.9°C (300°F)
- Point de fusion/congélation** : 101.7°C (215.1°F)
- Densité relative** : 1.9 (Eau = 1)
- Densité de vapeur** : 4.3 (Air = 1)

Section 10. Stabilité et Réactivité

- Stabilité du produit et réactivité** : Le produit est stable.
- Conditions d'instabilité** : Réchauffement (décomposition)
- Incompatibilité avec différentes substances** : Réchauffement (décomposition)
Danger d'explosion avec: chlorates, hypochlorite de sodium, oxydants forts, sel d'oxacides halogènes.
Réactions exothermiques avec; alcalis, ammoniac, mercure.

Section 10. Stabilité et Réactivité

Polymérisation Dangereuse : Ne se produira pas.

Conditions de réactivité : Forme des mélanges explosifs avec l'air en cas de chauffage intense. Possibilité de dégagement de vapeurs ou gaz de combustion dangereux en cas d'incendie.

Section 11. Information Toxicologique

Données toxicologiques

États-Unis

Nom du produit ou de l'ingrédient

Acide oxalique anhydre

Test

DL50
DL50
Dlmin

Résultat

375 mg/kg
20000 mg/kg
600 mg/kg

Voie

Orale
Cutané
Orale

Espèces

Rat
Lapin
woman

Effets chroniques sur les humains : Peut causer des lésions aux organes suivants : reins, les muqueuses, tractus gastro-intestinal, les voies respiratoires supérieures, peau, système nerveux central (SNC), oeil, lentille ou cornée, nez/sinus, gorge.

Autres effets toxiques sur les humains : Très dangereux en cas de contact cutané (irritant, absorbé par la peau), contact avec les yeux (irritant), d'ingestion, d'inhalation (irritant pour les poumons).

Effets spécifiques

Effets cancérogènes : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets mutagènes : Aucun effet important ou danger critique connu.

Tératogénicité / Toxicité pour la reproduction : Aucun effet important ou danger critique connu.

Sensibilisation

Ingestion : Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.

Inhalation : Corrosif pour les voies respiratoires.

Yeux : Corrosif pour les yeux.

Peau : Corrosif pour la peau.

Section 12. Information sur l'écologie

Données sur l'écotoxicité

États-Unis

Nom du produit ou de l'ingrédient

Acide oxalique anhydre

Espèces

Daphnia magna (CE50)

Période

48 heure/heures

Résultat

136.9 mg/l

Précautions environnementales : Aucun effet important ou danger critique connu.

Produits de dégradation : Ces produits peuvent être oxydes de carbone (CO, CO₂) et de l'eau.

Toxicité des produits de biodégradation : Les produits de dégradation sont moins toxiques que le produit lui-même.

Section 13. Considérations lors de l'élimination

Élimination des déchets : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux.

Classification RCRA : **Code:** (C)

Section 13. Considérations lors de l'élimination

Il est impératif que l'élimination des déchets soit conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables. Il se peut que les réglementations locales soient plus rigoureuses que les exigences régionales ou nationales.


Les informations présentées ci-dessous ne s'appliquent qu'aux matières telles qu'elles sont livrées.

L'identification basée sur la ou les caractéristiques ou sur la liste peut ne pas être applicable si les matières ont été utilisées ou autrement contaminées. C'est au producteur des déchets qu'il incombe de définir la toxicité et les propriétés physiques des matières générées afin de déterminer l'identification appropriée des déchets et les méthodes de mise au rebut adéquates conformes aux réglementations applicables.

Reportez-vous à la Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE et à la Section 8 : CONTRÔLES

D'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE pour tout complément d'information sur la manipulation et sur la protection du personnel.

Section 14. Information relative au Transport

Informations réglementaires	Numéro NU	Nom d'expédition correct	Classe	GE*	Étiquette	Autres informations
Classification pour le DOT	un3261	Corrosif Solide, Acide, Organique, N.O.S. (Acide oxalique)	8	II		Non disponible.

GE* : Groupe d'emballage

Section 15. Information Réglementaire

États-Unis

Classification HCS : Matière hautement toxique
Produit corrosif
Effets sur les organes cibles

Réglementations États-Unis : TSCA 8(b) inventaire: Référencé

SARA 302/304/311/312 substances extrêmement dangereuses: Aucun produit n'a été trouvé.

SARA 302/304 plan d'urgence et préavis: Aucun produit n'a été trouvé.

SARA 302/304/311/312 substances dangereuses: Acide oxalique anhydre

SARA 311/312 distribution de F.S. - inventaire chimique - identification des dangers:
Acide oxalique anhydre: Risque immédiat (aigu) pour la santé, Danger d'intoxication différée (chronique)

CWA (Clean Water Act) 307: Aucun produit n'a été trouvé.

CWA (Clean Water Act) 311: Aucun produit n'a été trouvé.

CAA (Clean Air Act) 112 Prévention des déversements accidentels: Aucun produit n'a été trouvé.

CAA (Clean Air Act) 112 Substances inflammables réglementées: Aucun produit n'a été trouvé.

CAA (Clean Air Act) 112 Substances toxiques réglementées: Aucun produit n'a été trouvé.

Réglementations d'État : Pennsylvanie RTK: Acide oxalique anhydre: (risque générique pour l'environnement)
Massachusetts RTK: Acide oxalique anhydre
New Jersey: Acide oxalique anhydre

Suite à la page suivante

Section 15. Information Réglementaire

Canada

- SIMDUT (Canada)** : Classe D-1B: Substance ayant des effets toxiques immédiats et graves (TOXIQUE).
Class E: Matières corrosives
- LIS ACPE/LNIS ACPE** : LIS ACPE: Acide oxalique anhydre

Ce produit a été répertorié conformément aux critères de danger établis par le RPC et la FTSS contient toute l'information exigée par le RPC.

Réglementation de l'Union Européenne

Symbole/symboles de dangers :



- Mentions de risque** : R22- Nocif en cas d'ingestion.
- Phrases de sécurité** : S2- Conserver hors de la portée des enfants.

Réglementations Internationales

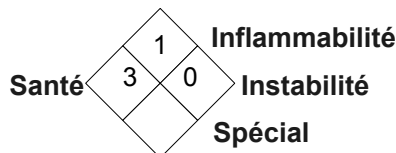
- Listes internationales** : Australie (NCINAS): Acide oxalique anhydre
- Chine: Acide oxalique anhydre
- Classe maritime de l'Allemagne: Acide oxalique anhydre
- Japon (METI): Acide oxalique anhydre
- Corée (TCCL): Acide oxalique anhydre
- Philippines (RA6969): Acide oxalique anhydre

Section 16. Renseignements Supplémentaires

Renseignements à indiquer sur l'étiquette : DANGER!

PEUT CAUSER LA MORT SI INGÉRÉ.
CAUSE DES BRÛLURES DANS LES VOIES RESPIRATOIRES, AINSI QUE DES BRÛLURES OCULAIRES ET CUTANÉES.
NOCIF SI INHALÉ OU ABSORBÉ PAR LA PEAU.
PEUT CAUSER DES LÉSIONS AUX ORGANES SUIVANTS : REINS, MUQUEUSES, TRACTUS GASTRO-INTESTINAL, VOIES RESPIRATOIRES, PEAU, SYSTÈME NERVEUX CENTRAL, OEIL, LENTILLE OU CORNÉE, NEZ, SINUS, GORGE.

National Fire Protection Association (États-Unis) :



Avis au lecteur

Les déclarations de ce document sont basées sur des données techniques jugées fiables par EMD Chemicals Inc. Elles sont offertes uniquement dans le but d'informer et de guider un personnel correctement formé et possédant les capacités techniques nécessaires dans la manipulation préventive et d'urgence des matières. L'utilisateur doit traiter ces données comme additionnelles aux autres informations qu'il a récoltées. Il doit déterminer indépendamment si les informations provenant de toutes sources sont appropriées et complètes, pour assurer une utilisation, un stockage et une évacuation corrects des matières, la sécurité et la santé des employés et des clients et la protection de l'environnement. EMD CHEMICALS INC. NE FAIT AUCUNE DÉCLARATION ET N'OFFRE AUCUNE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, CONCERNANT LES INFORMATIONS CONTENUES DANS CE DOCUMENT OU DU PRODUIT CONCERNÉ PAR LESDITES INFORMATIONS.